

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-529/SG/CG portant fermeture pour une durée de deux mois du «Bar Djibouti »

n° 71-529/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
8 avril 1971

Numéro JO
n° 8 du 26/04/1971

Date du numéro
26 avril 1971

TEXTE INTÉGRAL

Le «Bar Djibouti», sis place Ménélik, dont le propriétaire- gérant est M. Ali Bogoreh Diraneh, dit «Ladie», sera fermé pour une durée de deux mois pour compter de la date de notification du présent arrêté.